

## FICHE DE POSTE

Intitulé du poste	Catégorie	Emploi de référence
Directeur	s.o	Sans objet

POSITIONNEMENT DU POSTE			
Pôle / service	Direction	Hiérarchique N+1	Hiérarchique N+2
Direction du prélèvement et de la greffe d'organes et tissus (DPGOT)	Direction générale médicale et scientifique	Directeur général adjoint chargé de la politique médicale et scientifique	Directrice générale

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR
<p><b>1 - Missions de l'Agence :</b></p> <p>L'Agence de la biomédecine est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé. L'Agence encadre, supervise, accompagne et évalue les activités dans les domaines du prélèvement et de la greffe d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que dans les domaines de la procréation, de l'embryologie et la génétique humaines, de la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires humaines. Elle remplit à la fois des missions d'encadrement et d'expertise et des missions opérationnelles, qui implique, pour certains de ses services, un fonctionnement 24/24 et 7j/7 (par exemple pour la répartition des greffons).</p> <p>L'Agence accueille 253 collaborateurs qui travaillent essentiellement au siège situé à Saint-Denis (93); une cinquantaine d'agents exercent leurs fonctions dans les services régionaux.</p> <p>L'Agence de la biomédecine est dirigée par une directrice générale appuyée par deux directeurs généraux adjoints : un directeur général adjoint en charge de la politique médicale et scientifique et un directeur général adjoint chargé des ressources.</p> <p><b>2 - Missions de l'entité de rattachement</b></p> <p>Situé au sein de la Direction générale médicale et scientifique, la direction du prélèvement et de la greffe d'organes et tissus (DPGOT) est en charge de la du déploiement du plan ministériel dédié au prélèvement et à la greffe organes/tissus, et plus précisément :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Augmenter le nombre de greffes, pour répondre aux besoins des patients en liste d'attente, en optimisant le processus de prélèvement d'organes et de tissus.</li> <li>2. Veiller à la qualité et la sécurité des greffes, et alerter les autorités en cas augmentation des indicateurs.</li> <li>3. Encourager la recherche et l'innovation dans le domaine des Greffes d'organes et de tissus.</li> <li>4. Soutenir, renforcer et améliorer la coordination entre les acteurs de la filière.</li> <li>5. Contribuer à sensibiliser et informer le public pour augmenter le nombre de donneurs potentiels.</li> <li>6. Optimiser l'utilisation des organes prélevés.</li> <li>7. Améliorer l'accompagnement des donneurs vivants et des receveurs.</li> </ol>

La DPGOT est composée:

- de 4 services régionaux (Ile de France Antilles/Guyane, Grand Ouest, Nord Est, Sud-Est Océan Indien)
- du Pôle national de répartition des greffons (PNRG),
- du Pôle Stratégie Prélèvement Greffe
- et du Pôle évaluation - biostatistique attaché à la Direction

### MISSIONS PRINCIPALES DU POSTE

Le directeur de la DPGOT participe, dans son champ de compétence, et avec l'appui du DGAMS, à l'élaboration de la politique médicale et scientifique de l'Agence de la biomédecine. Il est responsable de la déclinaison de cette politique au sein de sa direction. Dans ce but, il assure, avec ses collaborateurs, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies visant à assurer le développement du prélèvement et de la greffe organes - tissus et ce dans le cadre du plan greffe et du contrat de performance qui lie l'Agence de la biomédecine à sa tutelle, la Direction générale de la santé.

Dans ce cadre, le Directeur, qui est membre du CODIR de l'Agence, :

1. Veille à la bonne exécution de missions de la direction et notamment :

- L'organisation des comités de suivi, des CMS, des instances et des groupes de travail ;
- Le suivi du déploiement du plan ministériel et l'organisation des comités de suivi du plans greffe ;
- La réalisation du rapport annuel et du RAMS ;
- L'animation des réseaux des professionnels ;
- L'accompagnement de l'évolution réglementaire, en particulier en matière de bonnes pratiques ;
- L'accompagnement à l'élaboration des SI nécessaires à l'accomplissement des missions et du dispositif de communication

2. Anime l'équipe de sa direction

Le directeur de la DPGOT veille à la cohésion de son équipe, à la bonne collaboration entre sa direction, les pôles transversaux de la DGMS et les directions ressources de façon à atteindre l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs qui sont assignés à sa direction.

### ACTIVITES PRINCIPALES DU POSTE

Le directeur de la DPGOT :

- 1- **Contribue à la définition de la politique médicale et scientifique** de l'Agence de la biomédecine dans son champ de compétence
- Il assure **la définition des objectifs, du programme d'activités et de sa mise en œuvre, programme** qui s'intègre dans les priorités de l'Agence, de son COP et du plan ministériel. En tant que membre du Codir, il contribue au pilotage et au suivi de la politique générale de l'Agence.
- Il développe **la stratégie et les outils de la DPGOT** contribuant à la mise en œuvre des missions de l'ABM qui entrent dans son domaine d'activités :

- L'élaboration de bonnes pratiques dans les champs de compétence de sa direction
- L'évaluation et faisabilité des procédures et systèmes mis en place
- L'analyse des données recueillies en temps réel, et la rédaction des synthèses
- Le rapport annuel des activités PGOT

- Il coordonne l'expression métier du **système d'information CRISTAL**.
- Dans le cadre des objectifs pluriannuels de la DPGOT, il définit en concertation avec ses adjoints, les responsables des pôles de la DPGOT et les pôles transversaux de la DGMS concernés, **les stratégies d'animation et d'appui au niveau de chaque inter-région**. Il met en place et évalue ces stratégies et rend compte des résultats.
- Il organise **l'accès à l'expertise** concernant le champ de compétence de sa direction :
  - Veille à la bonne organisation et animation des groupes de travail ou d'experts
  - S'assure d'une veille scientifique continue et efficace
  - Veille au suivi et propositions de modifications de la réglementation, en particulier en matière de bonnes pratiques
  - Contribue à documenter les connaissances de la réglementation en matière de bioéthique
  - Anime un réseau de professionnels
  - Rédige des rapports et articles afin de diffuser les résultats de ces procédures et d'autres études
  - Aide à l'élaboration des documents et actions de communication interne et externe
  - Contribue à définir, et participe au suivi des missions internationales de l'Agence.

## 2- Assure l'animation de l'équipe de sa direction

- Fixe **les objectifs opérationnels**, évalue la qualité du travail et l'atteinte des objectifs ;
- **Organise la direction** en s'assurant du bon dimensionnement et de la bonne répartition des ressources pour atteindre ses objectifs ;
- **Mobilise et fédère** les équipes ;
- S'assure de la mobilisation des ressources pour garantir **la qualité du service rendu** ;
- **Assure l'encadrement hiérarchique** direct de 3 adjoints, 2 assistantes et de 2 chefs de pôles ainsi que l'animation stratégique du pôle stratégie ;
- Il se déplace tant que de besoin pour assister aux **réunions organisées au sein des services régionaux**, ce qui lui permet des échanges directs avec les personnels de terrain afin de suivre les enjeux locaux et les priorités des missions qu'il confie aux SR.
- Du fait de la pluralité des sites et des personnels, il doit s'assurer que les organisations, les partages d'information s'articulent entre eux, de manière à ce que les ressources soient utilisées au mieux, que les priorités soient bien cernées, les équipements et leur utilisation bien pensées et que les différents acteurs travaillent en complémentarité.
- **Il évalue** ses collaborateurs directs.

- 3- **Il représente la directrice générale et le directeur médical et scientifique** en tant que de besoin.

## RELATIONS FONCTIONNELLES AVEC LES AUTRES SERVICES

Avec l'ensemble des services de l'Agence de la biomédecine

### EXIGENCES PARTICULIERES LIEES AU POSTE

Le directeur de la DPGOT relève du règlement intérieur de l'Agence pour ce qui est de l'organisation de son temps de travail.

La nature de l'activité nécessite une gestion personnalisée des horaires et du planning

Dans le cadre de la continuité de l'activité de prélèvement et de greffe, il est soumis à un régime d'astreinte

Déplacement sur l'ensemble du territoire national

### CONNAISSANCES / COMPETENCES & APTITUDES

- Docteur en médecine ou directeur d'hôpital.
- Expérience dans les activités de prélèvement et de greffe d'organes et/ou de tissus, de réanimation ou d'urgences d'au moins 5 ans souhaitable.
- Bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement d'un établissement de santé.
- Connaissance de l'organisation des soins au niveau territorial.
- Une formation en santé publique serait un plus.
- Nécessité de satisfaire aux obligations d'évaluation des pratiques professionnelles.
- Disponibilité et grande faculté d'adaptation
- Leadership
- Aptitude et très bonne expérience du management d'équipe : animation d'équipe - organisation
  - écoute, support - favoriser l'initiative et contribuer à l'évaluation des collaborateurs.
- Animation de réseau.
- Gestion de conflit
- Sens de la communication et de la diplomatie